

**CONSEIL SYNDICAL DU SICTOM
SEANCE DU 7 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 7 juillet, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Champagne Berrichonne, convoqué le 28 juin 2022, s'est réuni en la Salle polyvalente du SICTOM de Champagne Berrichonne, sous la présidence de Monsieur VAN REMOORTERE Éric.

Nombre de délégués : - en exercice : 30 - présents : 22 - procurations : 2 - votants : 24

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme **ABRIOUX Sylvette** déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts – M. **CHABANCE Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais – M. **GONNET Arnaud** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – M. **GONTHIER Gilles** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais – M. **HERAULT Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais – Mme **HERVET Maryse** déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts – M. **JACQUET Jean-Luc** délégué titulaire de la Communauté de communes FerCher Pays Florentais – M. **JOLY Sylvain** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais – Mme **LAINEZ Sylvie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts – M. **LAUVERGEAT Patrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais – M. **LEGNIER François** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais – Mme **LEPRAT Monique** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais – Mme **LOTH Christelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – Mme **MALLET Armelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – Mme **MERLOT Nathalie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – M. **METIVIER Philippe** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – M. **NORMAND Franck** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais – M. **PARAGE Frédéric** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – M. **QUANTIN Jean-Philippe** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – M. **RENAUDAT Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – Mme **SAUGET Nicole** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – M. **VAN REMOORTERE Éric** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts.

PROCURATIONS :

M. **MNICH Pascal** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais a donné procuration à M. **JACQUET Jean-Luc** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais - Mme **PROGIN Nicole** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais a donné procuration à M. **CHABANCE Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais

ÉTAIT EXCUSÉ : M. **BONNET Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais.

ÉTAIENT ABSENTS : M. **AUDEBERT Éric** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais – M. **BODIN Olivier** délégué titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts – Mme **CIRE Marie-Line** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais – M. **MAURICEAU Christophe** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – M. **VILLALDEA-AVILA Rafaël** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU SICTOM - SEANCE DU 07 juillet 2022

Nombre de délégués

En exercice : 30
Présents : 22
Votants : 24
Pour : 24
Contre : 00
Abstention : 00

L'an deux mille vingt-deux

Le 7 juillet

Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M

dûment convoqué s'est réuni en session

ordinaire, sous la présidence de

M. Éric VAN REMOORTERE

Date de convocation : Le 28 juin 2022

N° : 070722-04

OBJET : autorisation de signer deux conventions de mise à disposition de personnel

Présentation :

L'ancien directeur du SICTOM a fait valoir son droit à la retraite le 31/12/2021, depuis ce temps le personnel administratif a été placé sous la bienveillance de Mme Christelle LEFORT. Le personnel technique restant géré pour la partie collecte et déchetterie par M. Dominique COTTA et pour la partie tri par M. Guillaume FERRON. L'ensemble bien sûr sous l'autorité de l'ancien président.

Il s'avère que cette situation ne peut perdurer car elle risque, faute d'arbitrages quotidiens, de créer des tensions entre les services et perturbe l'action des élus par manque de synthèse et de transversalité dans la gestion des dossiers.

En conséquence, considérant que cette compétence est l'affaire de tous, il est demandé, afin de permettre une meilleure gestion du syndicat dans l'immédiat, d'autoriser M. le président à signer des conventions de mise à disposition de personnels pour exercer les fonctions de direction avec la communauté de communes Champagne Boischauts (11.5/35^{ème}) et FerCher (7/35^{ème}).

Une rencontre a été organisée le 04/07/2022 avec les deux DGS pour organiser la répartition des tâches. Le DGS de la communauté de communes de FerCher sera en responsabilité du budget et des ressources humaines et le DGS de la communauté de communes Champagne Boischauts du travail quotidien, de la transversalité des services, de la gestion du conseil syndical et de la relation avec le président.

Bien que le SICTOM rencontre de grosses difficultés financières, ces mises à dispositions, représentant 18/35^{ème}, peuvent être compensées financièrement, sauf avis contraire des conseils communautaires qui devront également se positionner concernant ces mises à disposition.

Compte tenu qu'il est urgent d'apporter un soutien administratif et organisationnel au SICTOM et que l'arrivée des vacances estivales perturbe le service, les deux DGS ont commencé leurs missions pour permettre la continuité du service public.

Délibération

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 036-253600456-20220707-070722_04-DE

Vu les statuts du SICTOM

Vu le CGCT

Vu le code général de la fonction publique territoriale

Après avoir entendu l'exposé, le comité syndical décide :

- D'organiser la rédaction des conventions avec les représentants désignés par les communautés de communes de Champagne Boischauts et FerCher
- D'autoriser le président à signer les deux conventions de mise à disposition des DGS de Champagne Boischauts et Fercher

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical autorise M. le Président à signer les deux conventions de mise à disposition des DGS de Champagne Boischauts et FerCher

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 18/07/2022

Publié ou Notifié le : 19/07/2022

Pour extrait conforme,

Le Président



M. VAN REMOORTERE Éric

